



Fédéral

Population : 1 008 955¹

Nombre d'écoles (M-12) : 502²

Nombre d'élèves (M-12) : ~109 001²

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 4

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne (M-12) : ~3 500

¹ Données du recensement de 2016

² Fait référence à ceux qui déclarent un rôle nominal 2021-2022 directement à Services aux Autochtones Canada

Gouvernance et réglementation

En réponse à la résolution no 16/2016 adoptée par le Comité des Chefs sur l'éducation (CCE), Services aux Autochtones Canada (SAC) ont collaboré avec l'Assemblée des Premières Nations (APN) de s'engager dans un processus honorable destiné à formuler des recommandations pour appuyer une réforme de l'éducation des Premières Nations. Le gouvernement du Canada a répondu à la résolution en s'associant aux Premières Nations pour concevoir et mettre en œuvre un processus d'engagement inclusif visant à élaborer des recommandations pour renforcer la réussite des élèves des Premières Nations (voir : Transformation de l'éducation des Premières Nations: Mobilisation 2016-2018). Le 1 avril 2019, SAC a mis en œuvre une nouvelle politique et une approche de financement élaborées conjointement pour l'enseignement du primaire et du secondaire, afin de mieux répondre aux besoins des élèves des Premières Nations vivant dans les réserves et d'améliorer les résultats scolaires.

La nouvelle approche de financement pour l'éducation des Premières Nations de la maternelle au secondaire a remplacé les programmes désuets fondés sur les propositions offre aux élèves des Premières Nations résidant dans les réserves des allocations de financement comparables à celles que reçoivent les élèves dans les écoles financées par la province. Les formules seront mises à jour chaque année pour tenir compte de la croissance de la population étudiante et des considérations, telles que les salaires et avantages sociaux des enseignants, l'éloignement et la taille de l'école. Conformément à la proposition de politique approuvée par l'Assemblée des Premières Nations, en plus de ce financement de base, le SAC offrira également des améliorations de financement qui répondent aux besoins particuliers des élèves des Premières Nations. Ce financement supplémentaire comprend un investissement annuel de 1 500 \$ par élève pour appuyer les programmes linguistiques et culturels des Premières Nations. Il comprend aussi de nouvelles ressources pour appuyer la maternelle à temps plein dans les écoles des Premières Nations pour les enfants de 4 et 5 ans, peu importe la façon dont la maternelle est offerte dans leur système provincial d'éducation respectif. Finalement, il comprend des dispositions de financement plus prévisible de l'éducation spécialisée et moins centrée sur la présentation de demandes, au-delà des niveaux de financement comparables dans les systèmes d'éducation provinciaux. De plus, SAC travaillent en partenariat avec les Premières Nations pour élaborer des ententes régionales, locales ou fondées sur les traités qui répondent aux objectifs et aux priorités en matière d'éducation fixés par les Premières Nations. Ceux-ci seront élaborés conjointement au niveau régional par le biais de tables de discussion afin de refléter les besoins et les priorités des Premières Nations.

Il convient de noter que le ministère, anciennement connu sous le nom d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AINC), est maintenant divisé en deux : le ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et le ministère des Services aux Autochtones Canada (SAC). Le SAC héberge maintenant les services clés des Premières Nations, telles que les opérations régionales, Réforme des services à l'enfance et à la famille, Politique stratégique et partenariats, Direction de la santé des Premières Nations et des Inuits, Terres et développement économique, Éducation ainsi que Développement social, Programmes et Partenariats. Cette structure permet de positionner les programmes et services afin qu'ils puissent collaborer plus efficacement avec les Premières Nations, en développant et en offrant des approches holistiques aux services sociaux, de santé et d'infrastructure pour les partenaires autochtones. Les deux ministères continuent d'être responsables du respect des obligations et des engagements juridiques du gouvernement du Canada envers les populations indigènes (Premières Nations, Métis et Inuit) et de s'acquitter des responsabilités constitutionnelles du gouvernement fédéral dans le Nord.

Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

Les écoles administrées par les Premières Nations soumettent des données aux SAC afin que leur financement reflète le contexte local avec des indicateurs tels que :

- l'éducation à distance;
- l'éducation à domicile (en ligne); et
- l'éducation virtuelle (Internet).

Cependant, dans le contexte de la Transformation de l'éducation des Premières Nations et pour refléter le principe du contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations, SAC respecte le fait que le partage des données est une décision des Premières Nations et, par conséquent, a cessé de fournir des données au niveau du programme après l'année scolaire 2017-2018.

Au moins quatre programmes d'enseignement à distance ou en ligne de la maternelle à la 12^e année sont désignés comme programmes destinés aux Premières Nations, aux Métis et/ou aux Inuits et ont été identifiés dans le cadre de notre étude comme fonctionnant au cours pour l'année scolaire 2019-2020; *Keewaytinook Internet High School*, *Wahsa Distance Education* (Ontario), *Wapaskwa Virtual Collegiate* (Manitoba) et *Scyber E-learning Community* (Alberta).

Selon la base des données les plus récentes soumises par ces programmes à l'étude via le sondage sur les programmes individuels, les chercheurs estiment qu'il y avait environ 3 500 élèves engagés en apprentissage à distance et apprentissage en ligne au cours de l'année scolaire 2021-2022.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)

Pour des fins de financement, SAC conservent des indicateurs liés à l'apprentissage mixte ou hybride :

- l'enseignement en classe et à distance; et
- l'enseignement en classe et virtuel (Internet).

Cependant, comme SAC ne fournit plus de données sur ces indicateurs, AANC nous a communiqué les données les plus récentes au cours de l'année scolaire 2016-2017. A cette époque, il y avait 201 élèves inscrits à des cours mixtes (enseignement en classe et à distance) et 331 élèves inscrits à des cours mixtes (enseignement en classe et virtuel [Internet]), ou à ce titre, il y avait un total de 532 élèves engagés dans l'apprentissage mixte ou hybride.

Compte tenu de cette limitation, aucune estimation du nombre approximatif d'élèves engagés en apprentissage mixte au cours de l'année scolaire 2021-2022 n'est fournie.

Apprentissage à distance

Les écoles des Premières Nations ne relèvent pas de la compétence provinciale. Bien que de nombreuses écoles aient pu suivre les mandats et les lignes directrices de leurs provinces respectives, Services aux Autochtones Canada préconise le contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations et, de ce fait, les communautés des Premières Nations ont fait leurs propres choix concernant leurs protocoles et leurs modes de prestation de l'éducation.

Les directives fédérales pour la réouverture des écoles de la maternelle à la 12^e année étaient basées sur les informations scientifiques les plus récentes, comme indiqué dans « Mesures individuelles et communautaires pour atténuer la propagation de la maladie COVID-19 au Canada ». Le gouvernement fédéral a également décrit les considérations à suivre pour réduire les risques notamment par l'utilisation des cafétérias et des bibliothèques, ainsi que pour des activités scolaires spécifiques telles que la musique et l'éducation physique. L'utilisation de masques a été encouragée, spécifiquement pour les enfants de plus de dix ans et en particulier lorsque la distanciation physique n'est pas possible ou ne peut être atteinte. Les mesures à suivre pour les élèves handicapés comprenaient l'accès continu aux soutiens et services avec, des aménagements supplémentaires au besoin. Des mesures de soutien ont également été décrites pour les communautés autochtones qui étaient « éloignées » ou « isolées », en particulier en ce qui concerne les mesures de santé pour les communautés des Premières Nations, Inuites et métisses afin d'atténuer les risques (LaBonte et al., 2022).

References

LaBonte, R., Barbour, M. K., & Mongrain, J. (2022). *Teaching during times of turmoil: Ensuring Continuity of learning during school closures*. Canadian eLearning Network.
<https://canelearn.net/wp-content/uploads/2022/09/Teaching-During-Times-of-Turmoil.pdf>